

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 15 BIS A

N° 1307

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 1307

présenté par  
M. Michel Raison, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 15 BIS A**

À la fin de l'alinéa 10, substituer au mot :

« héritiers »,

les mots :

« ayants droit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.